

Métadonnées – Registre des émissions de gaz à effet de serre

Description

En vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs recueille notamment les données sur les gaz à effet de serre (GES) émis par les entreprises québécoises. Ainsi, toute personne ou municipalité exploitant un établissement qui émet dans l'atmosphère des GES d'une quantité égale ou supérieure à 10 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂) est tenue de déclarer ses émissions au plus tard le 1^{er} juin de chaque année.

Les données sont présentées dans des fichiers distincts :

- Émissions totales et de CO₂ biogénique par établissement;
- Émissions par établissement et par gaz à effet de serre.

Les fichiers des émissions totales comportent la quantité totale de GES, la quantité totale de GES excluant le CO₂ provenant de la biomasse, la quantité de CO₂ provenant de la combustion de la biomasse et la quantité de CO₂ provenant d'autres utilisations de la biomasse (par exemple la fermentation). Ces quantités sont exprimées en t éq. CO₂.

Les fichiers des émissions par établissement et par gaz à effet de serre comportent la quantité émise de chacun des GES en tonnes métriques et en t éq. CO₂. À noter que les émissions de CO₂ incluent celles provenant de la biomasse.

Les données présentées dans ce jeu de données incluent les émissions provenant des déclarations obligatoires et des déclarations volontaires.

Source

Direction des inventaires et de la gestion des halocarbures

declaration.atmosphere@environnement.gouv.qc.ca

418 521-3833

Fréquence de mise à jour

Annuelle

Autres informations

La quantité totale de GES incluant le CO₂ attribuable à la biomasse est celle déclarée en vertu du paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 6.2 du RDOCECA.

La quantité totale de CO₂ attribuable à la combustion de biomasse et de biocombustibles est celle déclarée en vertu du paragraphe 4° du 1^{er} alinéa de l'article 6.2 du RDOCECA.

La quantité totale de CO₂ attribuable à l'utilisation de biomasse et de biocombustibles à des fins autres que la combustion est celle déclarée en vertu du paragraphe 4.1° du 1^{er} alinéa de l'article 6.2 du RDOCECA.

La quantité totale de GES excluant le CO₂ attribuable à la biomasse n'est pas une donnée déclarée en vertu du RDOCECA. Elle est calculée en soustrayant la quantité totale de CO₂ attribuable à la combustion de biomasse et de biocombustibles et la quantité totale de CO₂ attribuable à l'utilisation de biomasse et de biocombustibles à des fins autres que la combustion de la quantité totale de GES.

La quantité totale d'émissions de chaque GES en tonnes métriques est celle déclarée en vertu du paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 6.2 du RDOCECA. La quantité totale de chaque GES en t éq. CO₂ est calculée en multipliant la quantité en tonnes métriques par le potentiel de réchauffement planétaire (PRP). Le total des émissions par gaz en t éq. CO₂ peut différer de la quantité totale de GES incluant le CO₂ attribuable à la biomasse dû à des arrondissements dans la déclaration.

Les PRP utilisés pour la déclaration obligatoire sont ceux qui ont cours lors de l'année de la déclaration et sont disponibles dans le tableau lié. Les PRP peuvent différer de ceux qui sont utilisés pour les inventaires annuels de GES.

Les données jugées aberrantes (ex : des valeurs négatives) ont été exclues temporairement. Ces données seront validées et intégrées lors de la prochaine mise à jour.

Informations descriptives des champs

Description des champs des fichiers de données « Registre des émissions de gaz à effet de serre »

Nom du champ	Champ correspondant des données géomatiques	Description
Identifiant	OBJECTID	Numéro d'identification de la déclaration
Annee	Annee	Année de déclaration
NUM_SAGO	NUM_SAGO	Numéro unique servant à identifier un établissement. Ce numéro demeure inchangé même s'il y a eu un changement d'exploitant ou de nom de l'établissement.
Entreprise	Entreprise	Nom de l'entreprise exploitant l'établissement à la fin de l'année de déclaration
Etablissement	Etablissement	Nom de l'établissement au moment de la production des données
SCIAN	SCIAN	Code du système de classification des industries de l'Amérique du Nord à six chiffres déclaré par l'exploitant, suivi de sa description
Adresse	Adresse	Adresse civique de l'établissement

Region	Region	Région administrative où est situé l'établissement
Mun	Mun	Municipalité où est situé l'établissement
Longitude	Longitude	Longitude de l'établissement en NAD83, exprimée en coordonnées géographiques en degrés décimaux
Latitude	Latitude	Latitude de l'établissement en NAD83, exprimée en coordonnées géographiques en degrés décimaux
Emissions_totales	Em_tot	Quantité totale de GES incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse (t éq. CO ₂)
Emissions_bio_combustion	Em_bio_comb	Quantité totale de CO ₂ attribuable à la combustion de biomasse et de biocombustibles (t éq. CO ₂)
Emissions_bio_autres	Em_bio_aut	Quantité totale de CO ₂ attribuable à l'utilisation de biomasse et de biocombustibles à des fins autres que la combustion (t éq. CO ₂)
Emissions_totales_sans_bio	Em_exc_bio	Quantité totale de GES excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse (t éq. CO ₂)
Note	Note	Information complémentaire à la donnée

Description des champs des fichiers de données « Registre des émissions de gaz à effet de serre par gaz »

Nom du champ	Description
Identifiant	Numéro d'identification de la déclaration
Annee	Année de déclaration
NUM_SAGO	Numéro unique servant à identifier un établissement. Ce numéro demeure inchangé même s'il y a eu un changement d'exploitant ou de nom de l'établissement.
Entreprise	Nom de l'entreprise exploitant l'établissement à la fin de l'année de déclaration
Etablissement	Nom de l'établissement au moment de la production des données
SCIAN	Code du système de classification des industries de l'Amérique du Nord à six chiffres déclaré par l'exploitant, suivi de sa description
Adresse	Adresse civique de l'établissement
Region	Région administrative où est situé l'établissement
Mun	Municipalité où est situé l'établissement
Longitude	Longitude de l'établissement en NAD83, exprimée en coordonnées géographiques en degrés décimaux
Latitude	Latitude de l'établissement en NAD83, exprimée en coordonnées géographiques en degrés décimaux

GES	Identification du gaz à effet de serre
PRP	Potentiel de réchauffement planétaire en cours lors de l'année de déclaration
Emissions(t)	Émissions en tonne métrique (t)
Emissions(t_eq_CO2)	Émissions en tonne métrique en équivalent CO ₂ (t éq. CO ₂)
Note	Information complémentaire à la donnée

Description des champs des fichiers de données géomatiques

Champ	Description
OBJECTID	Numéro d'identification de la déclaration
Annee	Année de déclaration
NUM_SAGO	Numéro unique servant à identifier un établissement. Ce numéro demeure inchangé même s'il y a eu un changement d'exploitant ou de nom de l'établissement
Entreprise	Nom de l'entreprise exploitant l'établissement à la fin de l'année de déclaration
Etablissement	Nom de l'établissement au moment de la production des données
SCIAN	Code du système de classification des industries de l'Amérique du Nord à six chiffres déclaré par l'exploitant, suivi de sa description
Adresse	Adresse civique de l'établissement
Region	Région administrative où est situé l'établissement
Mun	Municipalité où est situé l'établissement
Longitude	Longitude de l'établissement en NAD83, exprimée en coordonnées géographiques en degrés décimaux
Latitude	Latitude de l'établissement en NAD83, exprimée en coordonnées géographiques en degrés décimaux
Em_tot	Quantité totale de GES incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse (t éq. CO ₂)
Em_bio_comb	Quantité totale de CO ₂ attribuable à la combustion de biomasse et de biocombustibles (t éq. CO ₂)
Em_bio_aut	Quantité totale de CO ₂ attribuable à l'utilisation de biomasse et de biocombustibles à des fins autres que la combustion (t éq. CO ₂)
Em_exc_bio	Quantité totale de GES excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse (t éq. CO ₂)
CO2(t)	Émissions de dioxyde de carbone (CO ₂) (t)
CH4(t)	Émissions de méthane (CH ₄) (t)
N2O(t)	Émissions d'oxyde nitreux (N ₂ O) (t)
SF6(t)	Émissions d'hexafluorure de soufre (SF ₆) (t)
HFC-23(t)	Émissions de HFC-23 (CHF ₃) (t)
HFC-32(t)	Émissions de HFC-32 (CH ₂ F ₂) (t)
HFC-41(t)	Émissions de HFC-41 (CH ₃ F) (t)
HFC-43-10mee(t)	Émissions de HFC-43-10mee (C ₅ H ₂ F ₁₀) (t)
HFC-125(t)	Émissions de HFC-125 (C ₂ HF ₅) (t)
HFC-134(t)	Émissions de HFC-134 (CHF ₂ CHF ₂) (t)
HFC-134a(t)	Émissions de HFC-134a (CH ₂ FCF ₃) (t)
HFC-143(t)	Émissions de HFC-143 (CHF ₂ CH ₂ F) (t)
HFC-143a(t)	Émissions de HFC-143a (CF ₃ CH ₃) (t)

HFC-152(t)	Émissions de HFC-152 (C ₂ H ₄ F ₂) (t)
HFC-152a(t)	Émissions de HFC-152a (CH ₃ CHF ₂) (t)
HFC-161(t)	Émissions de HFC-161 (C ₂ H ₅ F) (t)
HFC-227ea(t)	Émissions de HFC-227ea (C ₃ HF ₇) (t)
HFC-236cb(t)	Émissions de HFC-236cb (C ₃ H ₂ F ₆) (t)
HFC-236ea(t)	Émissions de HFC-236ea (C ₃ H ₂ F ₆) (t)
HFC-236fa(t)	Émissions de HFC-236fa (C ₃ H ₂ F ₆) (t)
HFC-245ca(t)	Émissions de HFC-245ca (C ₃ H ₃ F ₅) (t)
HFC-245fa(t)	Émissions de HFC-245fa (C ₃ H ₃ F ₅) (t)
HFC-365mfc(t)	Émissions de HFC-365mfc (C ₄ H ₅ F ₅) (t)
CF ₄ (t)	Émissions de perfluorométhane (CF ₄) (t)
C ₂ F ₆ (t)	Émissions de perfluoroéthane (C ₂ F ₆) (t)
C ₃ F ₈ (t)	Émissions de perfluoropropane (C ₃ F ₈) (t)
C ₄ F ₁₀ (t)	Émissions de perfluorobutane (C ₄ F ₁₀) (t)
c-C ₄ F ₈ (t)	Émissions de perfluorocyclobutane (c-C ₄ F ₈) (t)
c-C ₃ F ₆ (t)	Émissions de perfluorocyclopropane (c-C ₃ F ₆) (t)
C ₁₀ F ₁₈ (t)	Émissions de perfluorodecalin (C ₁₀ F ₁₈) (t)
C ₅ F ₁₂ (t)	Émissions de perfluoropentane (C ₅ F ₁₂) (t)
C ₆ F ₁₄ (t)	Émissions de perfluorohexane (C ₆ F ₁₄) (t)
NF ₃ (t)	Émissions de trifluorure d'azote (NF ₃) (t)
Note	Information complémentaire à la donnée

Tableau lié

Liste des gaz à effet de serre à déclaration obligatoire incluant l'identifiant CAS et le potentiel de réchauffement planétaire prescrit par le RDOCECA. Les PRP utilisés pour la déclaration obligatoire peuvent différer de ceux qui sont utilisés pour les inventaires annuels de GES.

Nom du champ	Description
Identification	Identification du gaz à effet de serre
Identification_geo	Identification du gaz à effet de serre pour les fichiers de données géomatiques
CAS	Code d'identification attribué par la division Chemical Abstract Services (CAS) de l'American Chemical Society
PRP(2012-2020)	Potentiel de réchauffement planétaire pour les déclarations de 2012 à 2020
PRP(2021-)	Potentiel de réchauffement planétaire pour les déclarations à partir de 2021

Mises à jour

2022-11-29

- Mise à jour des fichiers « Registre des émissions de gaz à effet de serre » en formats CSV et XLSX:
 - Mise à jour des données corrigées;

- Ajout des données de 2021;
- Ajout des données des déclarations volontaires;
- Ajout de la colonne contenant les codes SCIAN;
- Ajout des coordonnées géographiques manquantes.
- Mise à jour du fichier « Liste des gaz à effet de serre » pour inclure la différenciation des potentiels de réchauffement planétaire des deux périodes.

2022-12-12

- Mise à jour des fichiers « Registre des émissions de gaz à effet de serre » en formats CSV et XLSX:
 - Ajout de déclarations absentes lors de la précédente mise à jour;
 - Données d'émission en date du 2 décembre 2022.
- Ajout des fichiers « Registre des émissions de gaz à effet de serre par gaz » en formats CSV et XLSX.
- Métadonnées
 - Ajout du tableau pour la description des champs des fichiers « Registre des émissions de gaz à effet de serre par gaz ».

2023-05-25

- Mise à jour des fichiers de données géomatiques GeoJSON, FGDB, GPKG, et des services web WMS et REST :
 - Ajout des données par gaz à effet de serre;
 - Ajout des couches de données pour les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux;
 - Mise à jour des données corrigées;
 - Ajout des données de 2021;
 - Ajout des données des déclaration volontaires;
 - Ajout de la colonne contenant les code SCIAN;
 - Ajout des coordonnées géographiques manquantes.
- Mise à jour du fichier « Liste des gaz à effet de serre » :
 - Changement du nom de la colonne « GES » pour « Identification »;
 - Ajout de la colonne « Identification_geo »;
 - Changement de l'identifiant « HFC-152 (CH2FCH2F) » pour « HFC-152 (C2H4F2) »;
 - Changement du séparateur point-virgule pour le séparateur virgule.
- Mise à jour des fichiers « Registre des émissions de gaz à effet de serre » en formats CSV :
 - Changement du séparateur point-virgule pour le séparateur virgule.

2023-11-27

- Mise à jour des fichiers de données en format CSV et XLSX :
 - Mise à jour des données corrigées;
 - Ajout des données de 2022.

2023-12-12

- Mise à jour des fichiers de données géomatiques GeoJSON, FGDB, GPKG et des services web WMS et REST :
 - Mise à jour des données corrigées;
 - Ajout des données de 2022.

2024-11-19

- Mise à jour de l'ensemble des fichiers de données et des services web :
 - Mise à jour des données corrigées;
 - Ajout des données de 2023.